



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-21958>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **25-21958**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Métropole Aix-Marseille-Provence

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Location d'engins, d'accessoires et de matériels de chantier de courte durée

**Description** : Location d'engins, d'accessoires et de matériels de chantier de courte durée

**Identifiant de la procédure** : 17bd6688-b92c-44bb-92dd-afbadad736a3

**Avis précédent** : 61ada7ad-fb87-43a1-ad5e-39f62085ee55-01

**Identifiant interne** : 73240140

**Type de procédure** : Ouverte

**Principales caractéristiques de la procédure** : Il s'agit d'un accord-cadre au sens des articles R. 2162-2 et suivants du Code de la commande publique conclu avec un opérateur économique. L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique.

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 60182000 Location de véhicules industriels avec chauffeur

##### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Adresse postale** : Métropole Aix Marseille Provence 58 Bd Livon

**Ville :** Marseille

**Code postal :** 13007

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** La remise de la copie de sauvegarde s'effectuera soit par envoi postal (en recommandé avec A.R ou par tout moyen permettant de donner date et heure certaines de réception et de garantir la confidentialité des documents), soit par remise directe contre récépissé de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi (sauf jours fériés) aux adresses ci-dessous : Par remise directe (y compris Chronopost ou équivalent) : Métropole Aix-Marseille-Provence Direction de la Commande Publique Service des Marchés Immeuble « Le Balthazar » 2 Quai d'Arenc, 2ème étage Nord 13002 Marseille Par voie postale : Métropole Aix-Marseille-Provence Immeuble « Le Balthazar » 2 Quai d'Arenc, Rdc 13002 Marseille. Les candidats pourront obtenir le dossier de consultation jusqu'à la date limite de remise des offres indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence correspondant. Tous les documents seront remis gratuitement. Pour obtenir le dossier sur la plateforme électronique : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/>. Il sera demandé au candidat effectuant un retrait de nous fournir une adresse mail. Celle-ci sera utilisée pour lui transmettre les éventuels renseignements complémentaires. L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de fournir une adresse mail valide et régulièrement consultée. Pour tous renseignements complémentaires sur cette consultation, le candidat doit se reporter au Règlement de la Consultation. Conformément à l'article R.2132-7 du Code de la Commande Publique, la remise des offres par voie dématérialisée est obligatoire. La remise des offres sous forme dématérialisée sera effectuée à l'adresse : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/> Les candidats devront remettre les déclarations, certificats et attestations prévus aux articles R. 2142-1, R. 2143-3 et R. 21431-1 du Code de la commande publique, permettant de vérifier que le candidat satisfait aux conditions de participation à la consultation : cf. Article 8.1 du Règlement de la consultation. Le lot n° 7 (location d'engin de chantier avec chauffeur pour installation équipements STEP de Martigues) est lancé sous la forme d'un « petit lot », conformément aux articles R. 2123-1 et R.2122-8 du Code de la Commande Publique.

### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 711,821 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 1,385,000 Euro

### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** Les pièces constitutives du marché sont consultables à la Direction de la Commande Publique après prise de rendez vous préalable dans le respect des dispositions de l'article R.2181 3 du code de la commande publique

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

## Section 5 - Lot

**5.1 Identifiant technique du lot :** LOT-0001

**Titre :** Location de petits engins de terrassement et accessoires sans chauffeur

**Description :** Location de petits engins de terrassement et accessoires sans chauffeur

Identifiant interne : 73240140 - A

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv ):** 43210000 Machines de terrassement

#### **Options :**

**Description des options :** Le présent accord-cadre est reconductible. Il sera renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. En cas de non reconduction, le titulaire sera prévenu par lettre recommandée, 3 mois avant la fin de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 01/11/2024

**Durée :** 12 Mois

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 3

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 97,383 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 195,000 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Informations complémentaires :** L'accord-cadre est passé pour un montant minimum annuel de 48 000 euros HT et un montant maximum annuel de 195 000 euros HT.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

##### **Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en HT.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

##### **Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique Sous-critère A : Pondération 70% Intitulé : Méthodologie et moyens humains, mis à disposition, en cas de panne de matériel, pour assurer les prestations prévues au contrat. Sous-critère B : Pondération 30% Intitulé : Dimensionnement du parc d'engins et de matériels mis à disposition du pouvoir adjudicateur pour assurer les prestations prévues au contrat.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

**Critère :****Type :** Qualité**Description :** Valeur environnementale : Efficience des actions mises en œuvre par le candidat concernant son impact sur l'environnement et en lien avec l'objet du marché : engins ou matériels et livraison.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

**5.1.12 Conditions du marché public**

**Informations relatives aux délais de recours :** Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative). Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Médiation : - Mission de conciliation : le tribunal administratif de Marseille peut exercer une mission de conciliation conformément à l'article L. 211-4 du code de justice administrative. Téléphone : 04 91 13 48 13.

**5.1.15 Techniques****Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Marseille

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Marseille

**Organisation qui signe le marché :** Métropole Aix-Marseille-Provence

**5.1 Identifiant technique du lot :** LOT-0002

**Titre :** Location de gros engins de terrassement et accessoires sans chauffeur

**Description :** Location de gros engins de terrassement et accessoires sans chauffeur

**Identifiant interne :** 73240140 - B

**5.1.1 Objet**

**Nature du marché :** Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv ):** 43210000 Machines de terrassement

**Options :**

**Description des options :** Le présent accord-cadre est reconductible. Il sera renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. En cas de non reconduction, le titulaire sera prévenu par lettre recommandée, 3 mois avant la fin de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

**5.1.3 Durée estimée**

**Date de début :** 01/11/2024

**Durée :** 12 Mois

**5.1.4 Renouvellement**

**Nombre maximal de renouvellements :** 3

**5.1.5 Valeur**

**Valeur estimée hors TVA :** 96,510 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 193,000 Euro

**5.1.6 Informations générales**

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Informations complémentaires :** L'accord-cadre est passé pour un montant minimum annuel de 48 000 euros HT et un montant maximum annuel de 193 000 euros HT.

**5.1.10 Critères d'attribution**

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en HT.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique Sous-critère A : Pondération 70% Intitulé : Méthodologie et moyens humains, mis à disposition, en cas de panne de matériel, pour assurer les prestations prévues au contrat. Sous-critère B : Pondération 30% Intitulé : Dimensionnement du parc d'engins et de matériels mis à disposition du pouvoir adjudicateur pour assurer les prestations prévues au contrat.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur environnementale : Efficience des actions mises en œuvre par le candidat concernant son impact sur l'environnement et en lien avec l'objet du marché : engins ou matériels et livraison.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Informations relatives aux délais de recours :** Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative). Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant

la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Médiation : - Mission de conciliation : le tribunal administratif de Marseille peut exercer une mission de conciliation conformément à l'article L. 211-4 du code de justice administrative. Téléphone : 04 91 13 48 13.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Marseille

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Marseille

**Organisation qui signe le marché :** Métropole Aix-Marseille-Provence

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

**Titre :** Location d'engins de levage avec chauffeur

**Description :** Location d'engins de levage avec chauffeur

**Identifiant interne :** 73240140 - C

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 60182000 Location de véhicules industriels avec chauffeur

**Options :**

**Description des options :** Le présent accord-cadre est reconductible. Il sera renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. En cas de non reconduction, le titulaire sera prévenu par lettre recommandée, 3 mois avant la fin de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

##### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 01/11/2024

**Durée :** 12 Mois

##### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements : 3**

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA : 55,120 Euro**

**Valeur maximale de l'accord-cadre : 110,000 Euro**

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui**

**Informations complémentaires :** L'accord-cadre est passé pour un montant minimum annuel de 27 000 euros HT et un montant maximum annuel de 110 000 euros HT.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en HT.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique Sous-critère A : Pondération 70% Intitulé : Méthodologie et moyens humains, mis à disposition, en cas de panne de matériel, pour assurer les prestations prévues au contrat. Sous-critère B : Pondération 30% Intitulé : Dimensionnement du parc d'engins et de matériels mis à disposition du pouvoir adjudicateur pour assurer les prestations prévues au contrat.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur environnementale : Efficience des actions mises en œuvre par le candidat concernant son impact sur l'environnement et en lien avec l'objet du marché : engins ou matériels et livraison

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Informations relatives aux délais de recours :** Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R .551-1 et suivants du code de justice administrative). Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la

publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Médiation : - Mission de conciliation : le tribunal administratif de Marseille peut exercer une mission de conciliation conformément à l'article L. 211-4 du code de justice administrative. Téléphone : 04 91 13 48 13.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Marseille

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Marseille

**Organisation qui signe le marché :** Métropole Aix-Marseille-Provence

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

**Titre :** Location de matériel de chantier

**Description :** Location de matériel de chantier

**Identifiant interne :** 73240140 - D

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv ):** 42410000 Matériel de levage et de manutention

**Options :**

**Description des options :** Le présent accord-cadre est reconductible. Il sera renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. En cas de non reconduction, le titulaire sera prévenu par lettre recommandée, 3 mois avant la fin de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

**5.1.3 Durée estimée**

**Date de début :** 01/11/2024

**Durée :** 12 Mois

**5.1.4 Renouvellement**

**Nombre maximal de renouvellements :** 3

**5.1.5 Valeur**

**Valeur estimée hors TVA :** 41,215 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 83,000 Euro

**5.1.6 Informations générales**

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Informations complémentaires :** L'accord-cadre est passé pour un montant minimum annuel de 20 000 euros HT et un montant maximum annuel de 83 000 euros HT.

**5.1.10 Critères d'attribution**

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en HT.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique Sous-critère A : Pondération 70% Intitulé : Méthodologie et moyens humains, mis à disposition, en cas de panne de matériel, pour assurer les prestations prévues au contrat. Sous-critère B : Pondération 30% Intitulé : Dimensionnement du parc d'engins et de matériels mis à disposition du pouvoir adjudicateur pour assurer les prestations prévues au contrat.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description** : Valeur environnementale : Efficience des actions mises en œuvre par le candidat concernant son impact sur l'environnement et en lien avec l'objet du marché : engins ou matériels et livraison

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Informations relatives aux délais de recours** : Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative). Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Médiation : - Mission de conciliation : le tribunal administratif de Marseille peut exercer une mission de conciliation conformément à l'article L. 211-4 du code de justice administrative. Téléphone : 04 91 13 48 13.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre** :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique** :

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Marseille

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Marseille

**Organisation qui signe le marché :** Métropole Aix-Marseille-Provence

#### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

**Titre :** Location de gros engins de chantier sans chauffeur

**Description :** Location de gros engins de chantier sans chauffeur

**Identifiant interne :** 73240140 - E

##### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Fournitures

**Nomenclature principale ( cpv ):** 42410000 Matériel de levage et de manutention

**Options :**

**Description des options :** Le présent accord-cadre est reconductible. Il sera renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. En cas de non reconduction, le titulaire sera prévenu par lettre recommandée, 3 mois avant la fin de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

##### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 01/11/2024

**Durée :** 12 Mois

##### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 3

##### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 39,038 Euro

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 78,000 Euro

##### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Informations complémentaires :** L'accord-cadre est passé pour un montant minimum annuel de 19 000 euros HT et un montant maximum annuel de 78 000 euros HT.

##### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en HT.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur technique Sous-critère A : Pondération 70% Intitulé : Méthodologie et moyens humains, mis à disposition, en cas de panne de matériel, pour assurer les prestations prévues au contrat. Sous-critère B : Pondération 30% Intitulé : Dimensionnement du parc d'engins et de matériels mis à disposition du pouvoir adjudicateur pour assurer les prestations prévues au contrat.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Valeur environnementale : Efficience des actions mises en œuvre par le candidat concernant son impact sur l'environnement et en lien avec l'objet du marché : engins ou matériels et livraison.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Informations relatives aux délais de recours :** Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative). Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation

dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Médiation : - Mission de conciliation : le tribunal administratif de Marseille peut exercer une mission de conciliation conformément à l'article L. 211-4 du code de justice administrative. Téléphone : 04 91 13 48 13.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Marseille

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Marseille

**Organisation qui signe le marché :** Métropole Aix-Marseille-Provence

## Section 6 - Résultats

**Valeur maximale des accords-cadres dans cette procédure :** 269,074.3 Euro

### 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

**Accord-cadre :**

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 73,175 Euro

### 6.1.2 Informations sur les lauréats

**Lauréat :**

**Nom officiel :** MAO

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** Offre MAO 1

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0001

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** Z250167F00

**Titre :** Lot n°1 : Location de petits engins de terrassement et accessoires sans chauffeur

**Date à laquelle le lauréat a été choisi :** 12/11/2024

**Date de conclusion du marché :** 07/02/2025

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre :** non

#### 6.1.4 Informations statistiques

**Offres ou demandes de participation reçues :**

**Type de soumissions reçues :** Offres présentées par voie électronique

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues :** 3

#### 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

**Accord-cadre :**

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 56,130 Euro

#### 6.1.2 Informations sur les lauréats

**Lauréat :**

**Nom officiel :** MAO

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** Offre MAO 2

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0002

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** Z250168F00

**Titre :** Lot n°2 : Location de gros engins de terrassement et accessoires sans chauffeur

**Date à laquelle le lauréat a été choisi :** 12/11/2024

**Date de conclusion du marché :** 07/02/2025

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre :** non

**Organisation qui signe le marché :** Métropole Aix-Marseille-Provence

#### 6.1.4 Informations statistiques

**Offres ou demandes de participation reçues :**

**Type de soumissions reçues :** Offres présentées par voie électronique

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues :** 3

#### 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

**Accord-cadre :**

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 63,722.8 Euro

#### 6.1.2 Informations sur les lauréats

**Lauréat :**

**Nom officiel :** FOSELEV MEDITERRANEE

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** Offre FOSELEV MEDITERRANEE

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0003

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** Z250169F00

**Titre :** Lot n°3 : Location d'engins de levage avec chauffeur

**Date à laquelle le lauréat a été choisi :** 12/11/2024

**Date de conclusion du marché :** 07/02/2025

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre :** non

**Organisation qui signe le marché :** Métropole Aix-Marseille-Provence

#### 6.1.4 Informations statistiques

**Offres ou demandes de participation reçues :**

**Type de soumissions reçues :** Offres présentées par voie électronique

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues :** 1

#### 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

**Accord-cadre :**

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 32,691.5 Euro

#### 6.1.2 Informations sur les lauréats

**Lauréat :**

**Nom officiel :** LOXAM

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** Offre LOXAM

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0004

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** Z250170F00

**Titre :** Lot n°4 : Location de matériel de chantier

**Date à laquelle le lauréat a été choisi :** 12/11/2024

**Date de conclusion du marché :** 10/02/2025

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre :** non

**Organisation qui signe le marché :** Métropole Aix-Marseille-Provence

#### 6.1.4 Informations statistiques

**Offres ou demandes de participation reçues :**

**Type de soumissions reçues :** Offres présentées par voie électronique

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues :** 3

#### 6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0006

Au moins un lauréat a été choisi.

**Accord-cadre :**

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 43,355 Euro

#### 6.1.2 Informations sur les lauréats

**Lauréat :**

**Nom officiel :** MAO

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** Offre MAO 6

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0006

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** Z250171F00

**Titre :** Lot n°6 : Location de gros engins de chantier sans chauffeur

**Date à laquelle le lauréat a été choisi :** 12/11/2024

**Date de conclusion du marché :** 07/02/2025

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre :** non

**Organisation qui signe le marché :** Métropole Aix-Marseille-Provence

#### 6.1.4 Informations statistiques

**Offres ou demandes de participation reçues :**

**Type de soumissions reçues :** Offres présentées par voie électronique

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues :** 3

## Section 8 - Organisations

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Métropole Aix-Marseille-Provence

**Numéro d'enregistrement :** 20005480700017

**Adresse postale :** Métropole Aix Marseille Provence 58 bd Charles Livon

**Ville :** Marseille

**Code postal :** 13007

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : commande-publique.entreprises@ampmetropole.fr

**Téléphone** : 0491999900

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

**Organisation qui signe le marché**

#### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Marseille

**Numéro d'enregistrement** : 171 300 056 00024

**Adresse postale** : 31 rue Jean-François Leca

**Ville** : Marseille

**Code postal** : 13002

**Subdivision pays (NUTS)** : Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays** : France

**Point de contact** : Tribunal administratif de Marseille

**Adresse électronique** : greffe.ta-marseille@juradm.fr

**Téléphone** : 4491134813

**Adresse internet** : <http://marseille.tribunal-administratif.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

#### 8.1 ORG-0004

**Nom officiel** : MAO

**Numéro d'enregistrement** : 82457109500044

**Adresse postale** : 1025 route de Gardanne Les Milles

**Ville** : AIX-EN-PROVENCE

**Code postal** : 13080

**Subdivision pays (NUTS)** : Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays** : France

**Rôles de cette organisation** :

**Soumissionnaire**

**Lauréat de ces lots** : LOT-0001, LOT-0002, LOT-0006

#### 8.1 ORG-0005

**Nom officiel :** FOSELEV MEDITERRANEE

**Numéro d'enregistrement :** 31077684400089

**Adresse postale :** ZI La Feuillane Lot 71 BP 30108

**Ville :** FOS-SUR-MER

**Code postal :** 13773

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

**Rôles de cette organisation :**

**Soumissionnaire**

**Lauréat de ces lots :** LOT-0003

8.1 ORG-0006

**Nom officiel :** LOXAM

**Numéro d'enregistrement :** 45077696805188

**Adresse postale :** 256 rue Nicolas Coatanlem

**Ville :** CAUDAN

**Code postal :** 56850

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

**Rôles de cette organisation :**

**Soumissionnaire**

**Lauréat de ces lots :** LOT-0004

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis :** 2d19316a-13f0-4b03-9dd6-3ef7ff40f02c - 01

**Type de formulaire :** Résultats

**Type d'avis :** Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis :** 25/02/2025 à 16:57

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

11.2 Informations relatives à la publication

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 25/02/2025